



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2026/2027

PROCES VERBAL N°2

Réunion plénière du 19 août 2026

Lieu : Yerville

Président : Mr Thomas NIEMIER

Membres participants : Mrs Thierry BLONDEL - Dominique FONTAINE - Luc DUVAL – Nicolas DUHAMEL – Marc LEBIGOT – Jason COLLEATE – Clément FERDINAND

Assistent à la réunion : Mme Coralie BELIN (Conseiller technique) – Mme Sabrina LEMANIER (secrétaire du DFSM) - Mrs Laurent DURECU (Secrétaire général du DFSM) – Hakli DAHMANE (Conseiller Technique Régional coordinateur) -

Membres excusés : Mr Pierre GRANDIN (Conseiller technique)

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

ADOPTION DU PV

En l'absence d'observation le procès-verbal n°1 est adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

ACCEUIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Les membres de la commission souhaitent la bienvenue aux 4 nouveaux membres de la CDCMJ qui nous rejoignent pour cette saison 2026 / 2027.

Mr Nicolas DUHAMEL

Mr Marc LEBIGOT

Mr Jason COLLEATE

Mr Clément FERDINAND

ATTRIBUTION DES FONCTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Président: Mr Thomas NIEMIER

Secrétaire: Mr Thierry BLONDEL

U18 D1 et coupe du DFSM U18 : Mr Jason COLLEATE

U18 D2 et D3: Mr Thierry BLONDEL

U15 D1 et coupe du DFSM U15 : Mr Clément FERDINAND

U15 D2 et D3 : Mr Nicolas DUHAMEL

U13 D1 et D2 : Mr Luc DUVAL

U13 D3, D4 et D5 : Mrs Dominique FONTAINE - Marc LEBIGOT

Responsable coupe FESTIVAL PITCH et DFSM U13 : Mrs Luc DUVAL - Dominique FONTAINE - Marc LEBIGOT

Responsable du contrôle des suspendus et contrôle des mutations : Mr Thomas NIEMIER

Suivi des retour PV des autres commissions et suivi des courriers : Mrs Thomas NIEMIER - Thierry BLONDEL

Par suite de divers refus de certain club de maintenir leur équipe dans la division, la commission à procédé au repêchage et à compléter les groupes dans les catégories : U18 D1 et D2, U15 D1 et D2.

COMPOSITION DES GROUPES EN U18 D1 et U18 D2 APRES MODIFICATION

U18 D1 (3 groupes de 10 équipes)

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
OLYMPIA'CAUX FOOTBAL	AS FAUVILLAISE	US MESNIL ESNARD FRA
AS DE MONTIVILLIERS	FALAISES DU TALOU	ST AUBIN FC
GRPT USL/CSG (2)	AC ST ROMAIN COLBOSC	AL DEVILLE MAROMME (2)
ESM GONFREVILLE (2)	YVETOT AC (2)	CMS OISSEL (2)
SC OCTEVILLE SUR MER	FC LE TRAIT DUCLAIR	G ELBE.CLEON. CAUDEBE (2)
CS SERV.MUN.LE HAVRE (2)	ES JANVALAISE	O. DE DARNETAL
US DE BOLBEC	CANY FC	GRAND QUEVILLY FC (2)
OH TREFILERIES NEIGES	YERVILLE FC	STADE SOTTEVILLE CC
AS STE ADRESSE BUT	FC DU NORD OUEST	MONT SAINT AIGNAN FC (2)
USF FECAMP (2)	O. PAVILLAIS (2)	ES DU MONT GAILLARD (2)

U18 D2 (3 groupes de 10 équipes)

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
FC BARENTINOIS	F LA BOUCLE DE SEINE	FC ST ETIENNE DU ROUVRA
US DES FALAISES	AS LONDAISE	US MESNIL ESNARD FRA (2)
US EPOUVILLE (2)	GRPT US CRIEL EU FC	FC TOURVILLE RIVIERE
GAINNEVILLE AC	FC OFFRANVILLAIS (2)	ROUEN SAPINS FC
US GODERVILLAISE	PLAT QUINCAMPOIX FC	S DE GRAND QUEVILLY
US ST THOMAS	ENT. US NORMANDE 76 / RC ETALONDES	G ELBE.CLEON. CAUDEBE (3)
LE HAVRE FC 2012	CA LONGUEVILLAIS	ST AUBIN (2)
AS FAUVILLAISE (2)	US DOUDEVILLAISE	SC PETIT COURONNE
AS SASSETOT THEROULD	FALAISES DU TALOU (2)	FUSC BOISGUILLAUME (2)
SOLIDARITE S GOURNAY	GCO BIHORELLAIS	MAISON QUARTIER GRIE

COMPOSITION DES GROUPES EN U15 D1 et U15 D2 APRES MODIFICATION

U15 D1 (3 groupes de 10 équipes)

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C
AS DE MONTIVILLIERS	G ELBE.CLEON. CAUDEBE (2)	FC OFFRANVILLAIS (2)
CS SERV.MUN.LE HAVRE	GRAND QUEVILLY FC	US LUNERAYSIENNE
OLYMPIA'CAUX FOOTBAL	STADE SOTTEVILLE CC	GRPT US CRIEL EU FC
GRPT USL / CSG	SC PETIT COURONNE	CANY FC
USF FECAMP	ESM GONFREVILLE (2)	AS FAUVILLAISE
RC DU PORT DU HAVRE	FC ST ETIENNE DU ROUVRA	FC NEUFCHATEL EN BR
SC OCTEVILLE SUR MER	A HOULMOISE BOND FC	E. MOTTEVILLE X MARE
US EPOUVILLE	US MESNIL ESNARD FRA (2)	AC BRAY EST FORGES
OH TREFILERIES NEIGES	FC BONSECOURS S. LEGE	AS MESNIEROISE
US DES FALAISES	CMS OISSEL (2)	O. PAVILLAIS (2)

U15 D2 (4 groupes de 10 équipes)

GROUPE A	GROUPE B	GROUPE C	GROUPE D
ES DU MONT GAILLARD	US DE GRAMMONT	YVETOT AC (2)	YERVILLE FC
GRPT ST AUBIN VIGOR	FC ST ETIENNE DU ROUVRA (2)	FC LE TRAIT DUCLAIR	F LA BOUCLE DE SEINE
GRPT USL / CGS (2)	QRM (2)	HAVRE AC (2)	FALAISES DU TALOU
ESPC ST GILLES ETAIN	FUSC BOISGUILLAUME (2)	ST AUBIN FC	ES JANVALAISE
AS STE ADRESSE BUT	O. DE DARNETAL	CANTELEU FC	US DOUDEVILLAISE
SOLIDARITE S GOURNAY	ROUEN SAPINS FC (2)	PLAT QUINCAMPOIX FC	ENT.AS CANTON D'ARGUEIL / VALLEE DE L'ANDELLE
AS SASSETOT THEROULD	US MESNIL ESNARD FRA (3)	S DE GRAND QUEVILLY	AS GOURNAY FOOTBALL
AS DE MONTIVILLIERS (2)	MONT SAINT AIGNAN FC (2)	MAISON QUARTIER GRIE	FC TOTES
AC ST ROMAIN COLBOSC	GCO BIHORELLAIS	FC BOOS	US NORMANDE 76
USF FECAMP (2)	GRAND QUEVILLY FC (2)	G ELBE.CLEON. CAUDEBE (3)	AS LONDAISE

Le secrétaire général nous informe que l'annexe financière est en cours et sera remis aux membres de la commission ainsi que sur le site du DFSM le plus rapidement possible.

Pour rappel l'utilisation de la FMI est obligatoire pour les catégories U18, U15 et U13 ainsi pour les coupes U18 et U15.

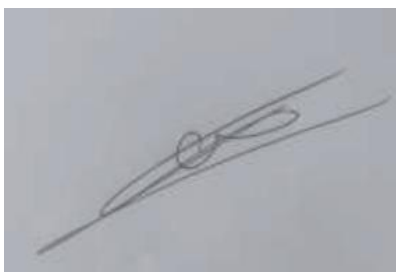
Le président présente une modification sur le règlement de la coupe FESTIVAL PITCH MASCULINE/FEMINIME aux personnes présentes à la réunion.

Après plusieurs échanges instructifs, l'ensemble des personnes présentes valident les modifications.

Le secrétaire remercie les membres de la commission ainsi que les invités de cette première réunion qui laisse apparaître une volonté de travailler en bonne harmonie.

Le Président

Thomas NIEMIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'T. NIEMIER', written on a light-colored background.

Le Secrétaire

Thierry BLONDEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'T. BLONDEL', written on a light-colored background.